

NOTE DE CADRAGE

DEMANDE DE FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES AU TITRE DU PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) CAMPAGNE 2020

INTRODUCTION

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du sport (ANS) en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

La Fédération française d'escrime est dotée, au titre de l'année budgétaire 2020, d'une enveloppe globale de 1 073 419 euros.

MODALITES D'ORGANISATION

Les porteurs de projets éligibles sont les clubs affiliés à la FFE respectant l'article 8.1.5 des statuts, les comités départementaux, les associations territoriales et les comités régionaux.

Toutes les demandes de subvention territoriale au titre du PSF doivent être formulées via la plateforme Le Compte Asso.

Le seuil minimum de financement sera de 1500€ et 1000 € pour les territoires ruraux. La liste des communes appartenant à un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR est consultable en ligne :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/sport/DS/equipementssportifs/recensementdesequipementssportifs/outilspratiquesetdocumentation/Pages/default.aspx>

Le plafond de financement maximal sera de 70% du budget total de l'action.

- La déclinaison du projet sportif fédéral se fait par 3 objectifs opérationnels : développement de la pratique, éthique et citoyenneté et promotion du sport santé.
- Un seul dossier sera proposé par porteur de projet (dans la limite de 4 actions pour les clubs et les CDE/ATE). La demande de subvention doit être finalisée au plus tard le **30 MAI 2020** (validation sur Le Compte Asso).

L'instruction des demandes de subvention des clubs, des comités départementaux et des associations territoriales sera gérée par les commissions régionales dans le cadre de leur enveloppe dédiée.

La validation de l'ensemble des dossiers sera effectuée par la commission nationale.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'envoi des notifications d'accord et de refus ainsi que le versement des subventions sera effectué par l'Agence nationale du sport (ANS).

Les structures devront dans les six mois suivant la réalisation des actions, fournir les comptes rendus des actions financées.

Rappel pour information :

Concernant l'aide à l'emploi, les demandes sont à déposer sur Le Compte Asso et seront traitées par les référents emplois des services déconcentrés du ministère en collaboration avec l'ANS, hors dotation fédérale. Le souhait de la FFE est d'orienter le soutien prioritairement en faveur du développement et de la pérennisation d'emploi d'enseignant d'escrime en fonction des besoins des territoires. La mutualisation de l'emploi entre différentes structures peut être un critère de pérennisation à prendre en compte.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Le porteur de projet souhaitant faire une demande de subvention devra fournir obligatoirement les documents suivants :

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations
- Numéro de SIRET de l'association
- Attestation d'affiliation à la FFE
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)
- Projet associatif
- RIB de l'association lisible et récent
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président(e) attestant que 100% de ses membres sont licenciés à la FFE

CALENDRIER PREVISIONNEL

15 AVRIL 2020
Ouverture de la campagne

30 MAI 2020
Clôture du Compte Asso pour le dépôt des dossiers

30 JUIN 2020
Fin du traitement des dossiers de demande de subvention par les commissions d'instruction régionales

20 JUILLET 2020
Transmission des demandes de subvention par la FFE à l'ANS après validation de la commission nationale

DE FIN JUILLET A FIN SEPTEMBRE 2020
Mise en paiement par l'ANS

ACCOMPAGNEMENT

La Fédération française d'escrime propose d'accompagner les clubs, les comités départementaux, les associations territoriales et les comités régionaux dans ce nouveau dispositif et de les aider dans leur demande de subvention.

Pour toute demande de renseignements, une adresse mail est à utiliser : psf@escrime-ffe.fr.

Monsieur Sébastien BARROIS, cadre technique en charge de la mise en place du PSF, sera le relais en cas de difficultés rencontrées.

Vous pouvez également contacter votre correspondant régional (liste disponible sur le site fédéral).

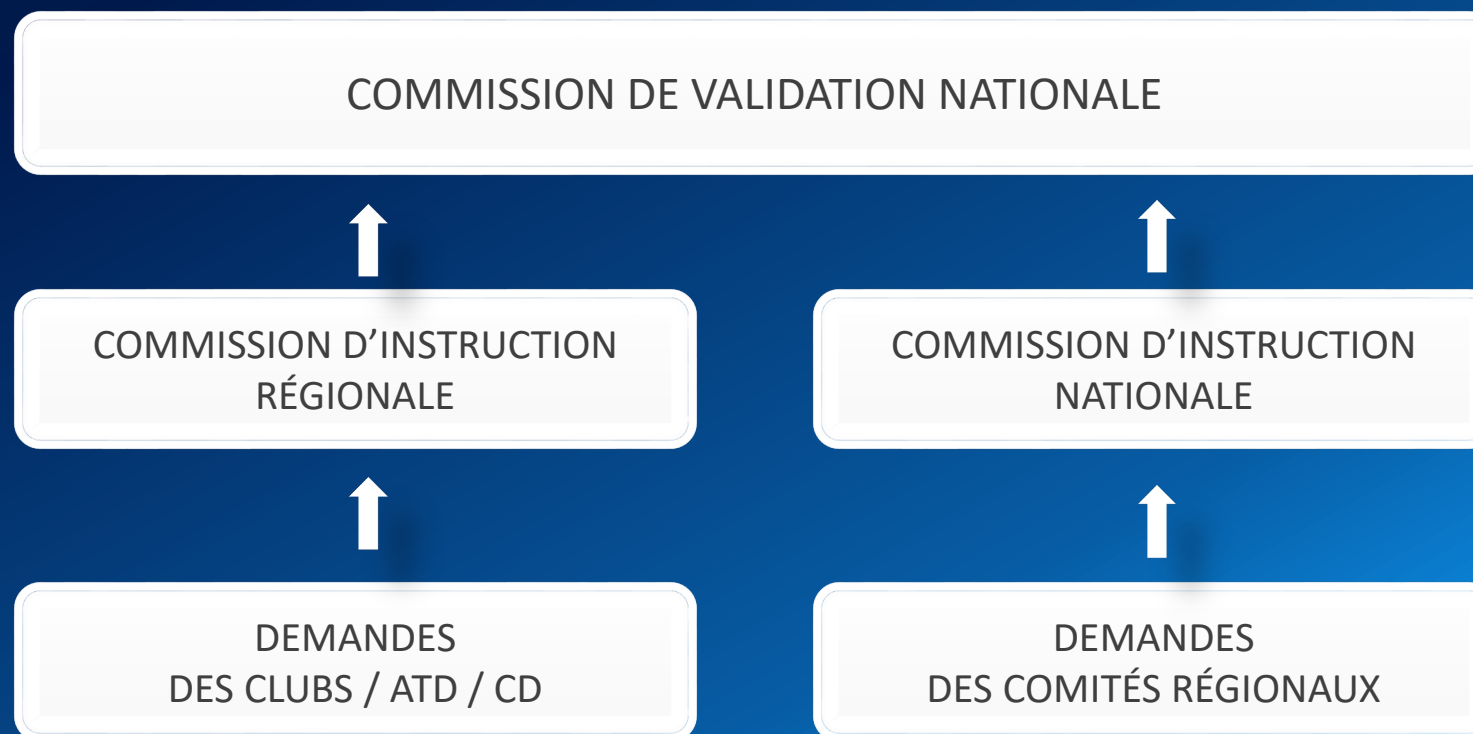
LIENS UTILES

Site Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Site FFE / page dédiée au PSF : <http://www.escrime-ffe.fr/projet-sportif-federal-psf/projet-sportif-federal-psf/1>

LISTE DES ACTIONS ELIGIBLES
-
PROJET SPORTIF FEDERAL 2020

MÉTHODE DE TRAITEMENT ET D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION



- Dépôt des demandes de subvention via Le Compte Asso
- Instruction par les commissions régionales dans le cadre de leur enveloppe dédiée
- Validation de l'ensemble des dossiers par la commission nationale
- Les CTS sont membres de droit des commissions d'instruction à titre consultatif

DÉCLINAISON DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DÉTECTION
ET
ACCESSION
AU HAUT
NIVEAU

DIVERSIFICATION
DES PRATIQUES

FORMATION
CONTINUE

FORMATION
FÉDÉRALE

FORMATION
PROFESSIONNELLE

PROMOTION
DE L'ESCRIME
EN FAVEUR
DES PUBLICS
SCOLAIRES

STRUCTURATION
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

ARBITRAGE

PRÉVENTION DES
VIOLENCES DANS LE
SPORT

INTÉGRATION DES
PUBLICS EN SITUATION
DE HANDICAP

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF ESCRIME
SANTÉ BIEN-ÊTRE

DISPOSITIF ESCRIME
CANCER DU SEIN

DISPOSITIF ESCRIME
SUR ORDONNANCE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF : DÉTECTION ET ACCESSION AU HAUT NIVEAU



ACTIONS :

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AU SEIN DES CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT ET DE DÉTECTION (**)

ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES ESCRIMEURS À FORT POTENTIEL

ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES ESCRIMEURS INSCRITS DANS LA FILIÈRE H2028 M15

MISE EN PLACE DE STAGES RÉGIONAUX POUR LE PUBLIC JEUNE (M13/M15/M17) (**)

**** : actions portées uniquement par les Comités Régionaux**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DIVERSIFICATION DES PRATIQUES



ACTIONS :

MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ ESCRIME ARTISTIQUE

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS À LA PRATIQUE "ESCRIME ARTISTIQUE"

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS À LA PRATIQUE SABRE LASER

MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ SABRE LASER

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

FORMATION CONTINUE

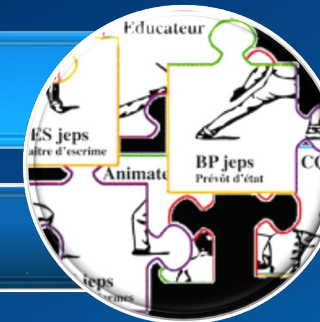


ACTION :

FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES 3 ARMES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

FORMATION FÉDÉRALE



ACTION :

ACCOMPAGNEMENT DE LICENCIÉS VERS LES FORMATIONS FÉDÉRALES : ANIMATEURS, ÉDUCATEURS

ACCOMPAGNEMENT DES ÉDUCATEURS VERS LE CQP MONITEUR D'ESCRIME (STAGE DE 20H)

FORMATION DES PRÉVÔTS D'ÉTAT - BPJEPS POLYVALENT À 2 ARMES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

FORMATION PROFESSIONNELLE



ACTIONS :

FORMATION DE MAÎTRES D'ARMES - DEJEPS - POLYVALENT DANS LES 3 ARMES

FORMATION DE MAÎTRES D'ESCRIME - DESJEPS - SPÉCIALISTE DANS UNE ARME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

PROMOTION DE L'ESCRIME EN FAVEUR DES PUBLICS SCOLAIRES



ACTIONS :

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE ESCRIME AU SEIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE ESCRIME AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU
SECONDAIRE

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE



ACTIONS :

SOUTIEN AUX TUTEURS DANS LE CADRE DE LA FORMATION

ANIMATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE (**)

ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES AFFILIÉES (CLUB/CD/ATD) (**)

MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION RÉGIONALE COMPÉTITIVE (**)

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DANS LES ZONES CARENCÉES

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE

****** : *actions portées uniquement par les Comités Régionaux*

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

ARBITRAGE



ACTIONS :

FORMATION D'ARBITRES NATIONAUX

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES

FORMATION D'ARBITRES DÉPARTEMENTAUX ET/OU RÉGIONAUX

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT



ACTIONS :

ACTION DE VALORISATION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

LUTTE CONTRE LES DÉVIANCES (DOPAGE, HARCÈLEMENT, RADICALISATION...)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

INTÉGRATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP



ACTION :

INTÉGRATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE



ACTIONS :

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE « ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE »

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS À LA PRATIQUE "ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE"

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF ESCRIME CANCER DU SEIN



ACTIONS :

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE « ESCRIME ET CANCER DU SEIN »

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS À LA PRATIQUE « ESCRIME ET CANCER DU SEIN »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF ESCRIME SUR ORDONNANCE



ACTIONS :

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE « ESCRIME SUR ORDONNANCE »

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS À LA PRATIQUE « ESCRIME SUR ORDONNANCE »